

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA
A compter du 1er janvier 2026

Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS

2026 TTC

2 - SALLE DU VIROLLET - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS

a) Pour la grande salle -200 m²

2-1 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers

2-2 Réception des familles liée à un décès

2-3 Vin d'honneur :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

2-4 Concours de belote ou assimilé :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

2-5 Repas / mariage :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

b) Pour la petite salle -100 m²

2-6 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers

2-7 Réception des familles liée à un décès

2-8 Vin d'honneur :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

2-9 Concours de belote ou assimilé :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

2-10 Repas / mariage :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

c) Pour les deux salles -300 m²

2-11 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers

2-12 Réception des familles liée à un décès

2-13 Vin d'honneur :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

2-14 Concours de belote ou assimilé :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

2-15 Repas / mariage :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

GRATUIT

72,60

72,60

121,10

155,50

204,00

85,80

169,50

171,70

252,50

117,50

214,30

257,00

354,00

GRATUIT

52,50

52,50

101,00

112,20

160,60

62,60

149,40

116,20 €

209,10 €

82,00 €

178,90 €

177,30 €

274,00 €

GRATUIT

106,00

106,00 €

154,40 €

223,20 €

271,70 €

111,10 €

202,90 €

232,30 €

320,20 €

141,40 €

238,40 €

299,20 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

396,00 €

d) Divers

2-16 Arrhes dans la limite du prix de la location

42,00 €

2-17 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.

225 € net de TVA

2-18 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.

prix égal au montant de la location TTC

2-19 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 2-15 ci-après

Si le coût calculé est inférieur à 10 €

gratuit

Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°2-15 ci-après

voir tarif 2-22

2-20 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :

26,30€ NET DE TVA

2-21 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire : à l'heure

26,30€ NET DE TVA

2-22 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue

- Assiette plate D240

3,24 €

- Tasse

0,96 €

- Couteau de table

1,20 €

- Fourchette de table

0,42 €

- Cuillère de table

0,54 €

- Cuillère à café

0,24 €

- Verre Amélia 16 cl

2,04 €

- Broc à eau = pichet verre

2,52 €

- Saladier

3,12 €

- Plat inox

8,64 €

- Corbeille inox

6,24 €

- Plateau

6,12 €